



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL Du 17 avril 2014

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, ARVIN-BEROD Priscillia, DESRUES Jean-Claude, BRETON Jessica, JOND Claude, ENCINAS Florence, LABROUSSE Jean, JUELLE Sophie, LEGOUX Philippe, PERNOD Stéphanie, PRADEL Franck.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Madame Stéphanie PERNOD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 28 mars 2014

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2014, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 28 mars 2014 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 17 avril 2014

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre administration

1) Composition commission appel d'offres :

La Sous-Préfecture demande d'enlever le suppléant du Maire dans cette commission car il doit être désigné par arrêté du maire et non par le Conseil. Sophie Juelle propose de se retirer.

Approuvé à l'unanimité

2) Composition commissions communales :

Les vice-présidents doivent être votés en interne au cours de la première réunion de chaque commission. La Sous-Préfecture nous demande donc d'enlever de notre délibération les noms des vice-présidents et de revoter les tableaux des différentes commissions. Les élus votent donc le nouveau tableau des commissions et des représentants aux différents organismes extérieurs.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre finances

3) Fiscalité - vote des taux 2014 :

M. Claude JOND, rapporteur, propose de ne pas augmenter les impôts locaux, comme annoncé durant la campagne électorale :

- taxe d'habitation : 19,94 %

- taxe foncière bâti : 15,81 %

- taxe foncière non bâti : 128,76 %

- taux de la CFE : 27,86 %

Approuvé à l'unanimité

4) Budget principal - DM n°1 :

Dans la mesure où le budget 2014 a été voté avant la notification des bases de la fiscalité locale et que certaines recettes étaient encore imprécises, il convient d'adopter une décision modificative pour inclure ces nouveaux éléments au budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
011	60612	Energie-électricité	11 500,00 €	
011	60636	Vêtement de travail	500,00 €	
011	62878	Remboursements de frais à d'autres organismes	9 671,00 €	
014	73923	Reversement sur FNGIR	-5 678,00 €	
70	7022	Coupes de bois		1 103,00 €

70	70323	Redevance occup. du domaine public		88,00 €
70	7083	Locations diverses		721,00 €
73	73111	Taxes foncières et d'habitation		20 644,00 €
73	73112	C.V.A.E.		4 608,00 €
73	73113	Taxe sur Surfaces Commerciales		44,00 €
73	73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau		106,00 €
74	7411	Dotations forfaitaires		-33 304,00 €
74	748314	Dotations uniques des compensations spécifiques à la TP		1 477,00 €
74	74834	Etat – Compensation au titre des exonérations des TF		4 227,00 €
74	74835	Etat – Compensation au titre des exonérations des TH		13 779,00 €
75	751	Redevances Licences		2 500,00 €
TOTAL			15 993,00 €	15 993,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
041	21534	Réseaux d'électrification	159 663,77 €	
21	2111	Terrains nus	273 960,00 €	
23	2313	Constructions	20 000,00 €	
041	13258	Subventions d'équipements non transférables – Autres groupements		159 663,77 €
10	10222	FCTVA		200 000,00 €
10	10226	Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité		84 289,00 €
21	21534	Réseaux d'électrification		2 890,00 €
23	2315	Immobilisations en-cours – Installations, matériel et outillage techniques		6 781,00 €
TOTAL			453 623,77 €	453 623,77 €

Adopté à l'unanimité

5) Autorisation poursuites avec trésor public :

Monsieur le maire demande aux élus de voter la nouvelle convention avec le trésor public qui autorise le trésorier principal à engager les poursuites pour recouvrer les impayés à notre place.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre urbanisme - foncier

6) Plan Local d'Urbanisme - modification n°3 :

Monsieur le Maire propose aux élus de voter l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones au PLU pour avancer sur des dossiers urgents, tel que la construction de logements aidés sur le secteur de Meuret et de logements en accession à la propriété sur le secteur du Jorrat.

Parmi les principales modifications qui seraient sujettes à un arrêté du maire pour modification, sont cités notamment le secteur du Jorrat, où la modification porte sur le déclassement de la zone UT et d'une partie de la zone AUb qui deviendraient zone UC, ou le secteur de Meuret, dont la modification porte sur le déclassement de la zone AUb en zone Ua. Autre exemple, une petite portion de la zone Nx (scierie) passerait en zone NU pour permettre à l'ancien bâtiment d'être converti à usage commercial ou artisanal. Le règlement modifié instaure des règles de stationnement.

Mme Stéphanie PERNOD estime que c'est une bonne chose d'avancer sur ces ouvertures à l'urbanisation car les projets de logements pour les gens à l'année sont primordiaux.

M. Pierre BESSY demande confirmation que la commune profitera de ces projets pour créer également un itinéraire piéton depuis le Jorrat, aujourd'hui hameau isolé du reste de la commune en la matière. Le projet est confirmé par Monsieur le Maire.

Dès que ces modifications seront signées et notifiées, une enquête publique sera organisée, normalement avant l'été.

Approuvé à l'unanimité

7) Cession PAGET :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'acquisition d'une emprise de route sur une parcelle privée, route du Plan de Cassioz. C'est une régularisation sous forme de cession gratuite.

Approuvé à l'unanimité

8) Acquisition terrain Meuret :

Monsieur le Maire propose d'acquérir une portion de parcelle pour réaliser la route desservant l'ensemble de la zone AUB actuellement au PLU et permettant l'accès aux futurs logements sociaux. Le notaire de la Mairie, Maître Cerruti, conseille une substitution au promoteur pour l'achat de l'emprise de route suite aux compromis entre celui-ci, M. Verjus, la famille Périnet-Marquet et la copropriété le Safari. Dans un premier lieu, le vote concerne la parcelle de M. Verjus au prix de 240 euros/m², soit environ 57 000 euros pour l'emprise totale intéressant la mairie.

Approuvé à l'unanimité.

Chapitre eau – assainissement

9/ Tarifs eau et assainissement 2014 :

M. Pierre Bessy expose au Conseil municipal que l'équilibre du budget de l'eau et de l'assainissement est directement dépendant des tarifs relatifs aux services rendus :

- de distribution et fourniture d'eau d'une part,
- de collecte et traitement des eaux usées d'autre part.

Il rappelle que la facturation est effectuée sur le principe du binôme constitué de droits fixes et d'une partie proportionnelle liée à la consommation.

I – Droits fixes :

Il est proposé de reconduire à l'identique les droits fixes pour les deux services d'eau et d'assainissement, ainsi que la location des compteurs (délibération du 28 Septembre 2004).

Rappel :

Locations de compteur (eau potable)	
Diamètre 15	9,15 € TTC
Diamètre 20	9,15 € TTC
Diamètre 25	20,63 € TTC
Diamètre 30	21,46 € TTC
Diamètre 40	34,04 € TTC

Droits fixes eau potable et assainissement	
Diamètre 15	30,49 € HT
Diamètre 20	30,49 € HT
Diamètre 25	136,84 € HT
Diamètre 30	307,22 € HT
Diamètre 40	489,67 € HT

Diamètre 50	44,27 € TTC
Diamètre 60	122,25 € TTC
Diamètre 65 et combinés	142,71 € TTC

Diamètre 50	652,33 € HT
Diamètre 60	873,69 € HT
Diamètre 65 et combinés	1262,74 € HT

II – Partie proportionnelle

Le S.I.V.U. Megève/Praz en charge de l'exploitation de la station d'épuration n'augmentera pas sa redevance pour 2014 (1,65 €HT/m³). Pour l'Année 2014, la redevance pour Pollution (reversée à l'Agence de l'Eau) reste inchangée soit 0,28€/m³. La redevance pour Modernisation des réseaux de collecte reste elle aussi inchangée soit 0,15 €/m³.

Au vu des futurs travaux à réaliser sur les réseaux humides, il est proposé de pratiquer une augmentation de 0,02 €HT/m³ du prix de l'eau potable et de 0,02 €HT/m³ du prix de l'assainissement.

- Eau : le mètre cube d'eau consommée :..... 0,94 € H.T. (avec une TVA à 5,5%)

- Assainissement : le mètre cube d'eau consommée 1,85 € H.T. (avec une TVA à 10%)

Ceci représente une augmentation globale pour l'abonné de 2,66% par rapport à 2013, y compris la hausse de la TVA sur les frais d'assainissement qui passe de 7 à 10%.

Approuvé par 14 voix pour et une contre

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES à DECISION du CONSEIL sur PROPOSITION des CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Demande local professionnel :

Un kinésithérapeute-ostéopathe souhaite être tenu informé de l'avancement du dossier de la maison médicale.

Divagation chiens :

Les élus souhaitent qu'un arrêté soit pris pour interdire la divagation des chiens sans laisse notamment dans les lieux les plus fréquentés, les berges de l'Arly et la plaine des Belles.

Balisage sentiers trail :

M. Franck PRADEL demande s'il est possible de créer des parcours trail et propose de travailler sur un balisage spécifique. Le projet sera étudié par la commission tourisme à partir des expérimentations existantes sur d'autres communes, M. Yann JACCAZ précisant qu'il est intéressant de se rapprocher de la Communauté de Communes sur ce sujet puisque c'est elle qui crée les chartes de balisage.

Totem LISHA – arrêt cars:

Certains élus s'étonnent de la mise en place de totems particulièrement voyants pour les arrêts de cars lignes régulières. Monsieur Le Maire rappelle que la commune avait été informée de ces changements sans avoir une autorisation à donner.

Rythmes scolaires :

M. Jean LABROUSSE demande comment vont être gérés les mercredis midi et après-midi avec la réforme des rythmes scolaires. Monsieur le Maire précise qu'une réflexion est en cours avec les communes voisines pour apporter une solution aux familles concernées par des inscriptions en centre de loisirs le mercredi.

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21 h 30.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 22 avril 2014 par la SECRETAIRE ELUE par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 17 avril 2014.

Signé : Stéphanie PERNOD, Secrétaire de séance.



Vu pour être affiché le 23 avril 2014 conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire, Yann JACCAZ